

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1007

19 avril 2014

### SOMMAIRE

<b>AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>48317</b>	<b>Sentinel Group Holdings S.A.</b> .....	<b>48293</b>
<b>AJ Advisory</b> .....	<b>48307</b>	<b>Sterope S.à r.l.</b> .....	<b>48294</b>
<b>A.N. International S.à.r.l.</b> .....	<b>48311</b>	<b>Thomson Travel International S.A.</b> .....	<b>48292</b>
<b>Duet Holding SA</b> .....	<b>48336</b>	<b>Tip Top</b> .....	<b>48292</b>
<b>Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)</b> .....	<b>48333</b>	<b>Top Goode Sàrl</b> .....	<b>48292</b>
<b>Fir Tree REOF II (Lux)</b> .....	<b>48333</b>	<b>Topline Services SA</b> .....	<b>48291</b>
<b>IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.</b> .....	<b>48328</b>	<b>Torrens S.à r.l.</b> .....	<b>48304</b>
<b>IREIM Services Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>48328</b>	<b>Traps Immo S.A.</b> .....	<b>48292</b>
<b>IWI Holding S.A.</b> .....	<b>48325</b>	<b>ULB Consult</b> .....	<b>48291</b>
<b>Jemco S.A.</b> .....	<b>48324</b>	<b>Vexinlux S.A.</b> .....	<b>48291</b>
<b>Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A.</b> .....	<b>48330</b>	<b>Vexinlux S.A.</b> .....	<b>48291</b>
<b>Monterex S.A.</b> .....	<b>48335</b>	<b>Viking S.A.</b> .....	<b>48292</b>
<b>Parsus S.à r.l.</b> .....	<b>48297</b>	<b>Voltaire Investissements S.A.</b> .....	<b>48290</b>
<b>PFCE Czech I S.à r.l.</b> .....	<b>48336</b>	<b>Werner Global Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>48290</b>
<b>Placindus S.A.</b> .....	<b>48293</b>	<b>Würzburg Holding S.A.</b> .....	<b>48290</b>
<b>Print Management</b> .....	<b>48293</b>	<b>XLNT S.A.</b> .....	<b>48290</b>
<b>Pro Bat Lux S.à r.l.</b> .....	<b>48293</b>	<b>Zaysan Luxembourg S.A.</b> .....	<b>48290</b>
<b>Saint Barth Drep 3</b> .....	<b>48293</b>	<b>Ziel A.G.</b> .....	<b>48291</b>

**Zaysan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 165.562.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAYSAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014032029/10.

(140035213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**XLNT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

*Pour: XLNT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014032027/15.

(140035132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Les statuts coordonnés au 24 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2014032026/11.

(140035599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032021/9.

(140035115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.692.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014032020/9.

(140035755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Vexinluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.952.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014032016/11.

(140035457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Vexinluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 90.952.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014032015/11.

(140035453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**ULB Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.  
R.C.S. Luxembourg B 145.741.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014032006/10.

(140035745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Topline Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014032003/11.

(140035531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Ziel A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 25.552.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014032030/11.

(140035228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 146.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.  
Carlo GOEDERT  
Notaire

Référence de publication: 2014032000/12.  
(140035283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Les statuts coordonnés au 19/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/02/2014.  
Me Cosita Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2014032018/12.  
(140035631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Tip Top, Société Anonyme.**

Siège social: L-9368 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 164.445.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031997/10.  
(140035581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Traps Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 179.472.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014031992/10.  
(140035582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Thomson Travel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 61.047.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014031991/10.  
(140035780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

---

**Sentinel Group Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.230.

Les statuts coordonnés au 19/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014031935/12.

(140035775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Pro Bat Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 171.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014031908/12.

(140035290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Print Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.159.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031906/10.

(140035740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Placidus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 31.182.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031903/9.

(140035583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Saint Barth Drep 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 179.527.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014031947/11.

(140035369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Sterope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.970.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Morgan Olsson, né le 17 mai 1950 à Rada, Suède, résidant à 17B, Lavettvägen, SE-184 60 Akersberga, Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 19 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Sterope S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.970, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3002 du 27 décembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1026 du 18 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1<sup>er</sup>) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

**Version française:**

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

*Gérants de classe A:*

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Klas Tikkanen, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bjelkevågen, SE-182 63 Djursholm, Suède;

*Gérants de classe B:*

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

**Version anglaise:**

“Management, Powers and Representations”

**Version française:**

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

*Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

#### **Version française:**

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/146. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024251/172.

(140028869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

**Parsus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.460.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of January  
before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- Ms. Paola Del Vecchio, manager, having her private address at 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg,  
here represented by Me. Lydie Beuriot, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 20, 2014;

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Parsus S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a decision of the single shareholder or a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers shall be composed of at least two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of one (1) manager at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the single shareholder or the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers, provided that in the event that the managers have been qualified as class A managers or class B managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of the class A manager and the class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The board of managers will meet upon call by any manager.

The Chairman will preside at all meetings of the board of managers, except that in his absence the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) calendar days' notice of meetings of the board of managers shall be given and transmitted by any means of communication. The notice may be waived by consent of each member of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any manager may represent one or several members of the board of managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as class A managers or class B managers, such quorum shall only be met if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

The single shareholder or the shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The appearing party represented as stated above, hereby declares to subscribe five thousand (5,000) shares of the Company having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) (the "Contribution").

The Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31<sup>st</sup>, 2014.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be managed by the following managers:

- Ms. Paola Del Vecchio, manager, born in Milano (Italy) on 14 May 1961, having her private address at 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg, being the class A manager;

- Mr. Andrea Carniello, manager, born in Feltre (Italy) on 19 January 1983, having his private address at 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg, being the class B manager;

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the Company is set at 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- Ms. Paola Del Vecchio, gérante de société, ayant son adresse privée à 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg, dûment représentée par Maître Lydie BEURIOT, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 20 janvier 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessous, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ces statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quelqu'en soient les termes et conditions. La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe auquel appartient la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Parsus S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cents mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou pu plusieurs gérants. Si plusieurs gérants son nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux classes de gérants (A et B) comme suit: La classe A est composée d'un gérant au moins et la classe B est composée d'un gérant au moins. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapport avec tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, sous réserve que dans l'hypothèse où des gérants de catégorie A ou des gérants de catégorie B ont été désignés la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance (le «Secrétaire»).

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance désignera un autre membre du conseil de gérance comme président pro temporel par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance, par tout moyen de communication. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord de chaque membre du conseil de gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des gérants de catégorie A ou des gérants de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Les résolutions des gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le gérant unique ou par deux gérants agissant conjointement si plus d'un gérant a été nommé.

L'associé unique ou les associés pourront nommer ou révoquer tout gérant par voie de résolutions écrites et unanimes.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Ms. Paola Paola Del Vecchio déclare souscrire cinq mille (5.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cinq cents mille Euros (EUR 500.000,-) ("l'Apport").

L'Apport sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

- Ms. Paola Del Vecchio, gérante de société, née à Milan (Italie) le 14 mai 1961, ayant son adresse privée au 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Mr. Andrea Carniello, gérant de société, né à Feltre (Italie) le 19 janvier 1983, ayant son adresse privée à 25, Rue Biermann, L-1268 Luxembourg, gérant de catégorie B;

La durée de ces mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: LAC / 2014 / 4890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024202/375.

(140028894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

**Torrens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.835.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Nathanael Weitzberg, né le 2 octobre 1950 à Strängnäs, Suède, résidant à 5, Banérgatan, S-114 56 Stockholm, Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 17 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Torrens S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167.835, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 10 mai 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1<sup>er</sup>) alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

**Version française:**

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

*Gérants de classe A:*

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 7 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Klas Tikkanen, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bielkevägen, SE-182 63 Djursholm, Suède;

*Gérants de classe B:*

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

**Version anglaise:**

“Management, Powers and Representations”

**Version française:**

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

*Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **Art. 14.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favorable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

#### Version française:

« **Art. 14.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/148. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024287/171.

(140028941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

### **AJ Advisory, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 2, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 184.501.

### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et unième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Madame Aida JERBI, Economiste et Expert-Comptable, née le 3 novembre 1970 à Gabès (Tunisie), demeurant à L-2124 Luxembourg, 2, rue des Maraîchers.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux professions de conseiller économique, fiscal et d'expert-comptable à titre indépendant consistant notamment à exécuter toutes expertises comptables, fiscales, économiques, réglementaire et financières, tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale; à organiser, tenir, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature; à établir les bilans par les procédés de la technique comptable; à analyser la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, et financiers; à donner conseils et assistance en matière fiscale, financière, de gestion ou transformation de société et d'organisation; ainsi que l'exercice d'autres activités et notamment l'étude et l'organisation du traitement informatique de l'information; de représenter des entreprises et organismes auprès des administrations et des instances fiscales en application et dans les limites des lois et règlements. L'exercice de ces fonctions ne serait pas incompatible avec d'autres activités telles que tenir les comptabilités, effectuer tous les services en matière de décompte des salaires et de secrétariat social, donner des conseils en matière fiscale et établir des déclarations fiscales, effectuer des contrôles contractuel.

La société a pour objet l'exécution de toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, notamment la prestation de tous services en matière de liquidation de sociétés, y compris la fourniture de mandats de liquidateurs à des sociétés de droit luxembourgeois.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la légales en vigueur et notamment avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant l'activité de domiciliation.

La société pourra exercer une activité de conseil en stratégie, conseil en optimisation économique de la situation patrimoniale et de conseil en développement et innovation.

La société pourra assister et conseillers les administrateurs et les directions de fonds d'investissement et de sociétés.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'entreprise pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement ou au contrôle d'entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, de collaboration, de réalisation de partenariat ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'entreprise pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et pourra dans les limites fixées par la loi accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination d'«AJ Advisory», Société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la société.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison à tout moment.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, s'il n'y a qu'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou en cas d'un conseil de gérance, par deux (2) gérants agissant de concert ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, auront tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa précédent sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

**Art. 10.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date proposée pour que la résolution devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

L'assemblée générale aura tous les pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés. Ces pouvoirs comprennent, par exemple et sans limitation: (i) la nomination et la révocation des gérants, (ii) toutes distributions, par la Société, de dividendes ou autre, (iii) toute fusion, scission ou liquidation, (iv) toute augmentation ou réduction de capital, (v) toute autre décision entraînant une modification des présents statuts.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfiques**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés sur une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. Associé unique**

**Art. 19.** Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

#### **Disposition Générale**

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Aida JERBI, prénommée,

Cinq cents parts sociales . . . . .	500
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Aida JERBI, prénommée.

2) Le siège social est établi à L-2124 Luxembourg, 2, rue des Maraîchers.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession des autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

*Pouvoirs*

La comparante, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aida Jerbi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 février 2014. LAC / 2014 / 5501. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2014.

Référence de publication: 2014024452/214.

(140029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**A.N. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.257.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 30 novembre 2012:

I. que l'associé INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I a cédé:

- 71 parts sociales ordinaires
- 431 parts sociales privilégiées de classe A
- 431 parts sociales privilégiées de classe B
- 431 parts sociales privilégiées de classe C
- 431 parts sociales privilégiées de classe D
- 431 parts sociales privilégiées de classe E
- 431 parts sociales privilégiées de classe F
- 431 parts sociales privilégiées de classe G
- 431 parts sociales privilégiées de classe H
- 431 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à CO-INVESTMENT PARTNERS, EUROPE, L.P., une "limited partnership" établie selon les lois des Iles Caymans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box GO, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caymans, N° de registre de commerce WK-18395;

- 18 parts sociales ordinaires
- 113 parts sociales privilégiées de classe A
- 113 parts sociales privilégiées de classe B
- 113 parts sociales privilégiées de classe C
- 113 parts sociales privilégiées de classe D
- 113 parts sociales privilégiées de classe E
- 113 parts sociales privilégiées de classe F
- 113 parts sociales privilégiées de classe G
- 113 parts sociales privilégiées de classe H
- 113 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à SKANDIA LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED, une "public limited liability company" établie selon les lois de Suède établie et ayant son siège social à SE-106 55 Stockholm, Lindhagensgatan 86, Sweden, N° de registre de commerce 502019-6365;

II. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II a cédé:

- 42 parts sociales ordinaires
- 256 parts sociales privilégiées de classe A
- 256 parts sociales privilégiées de classe B
- 256 parts sociales privilégiées de classe C
- 256 parts sociales privilégiées de classe D

- 256 parts sociales privilégiées de classe E
- 256 parts sociales privilégiées de classe F
- 256 parts sociales privilégiées de classe G
- 256 parts sociales privilégiées de classe H
- 256 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à SKANDIA LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED;

- 42 parts sociales ordinaires
- 258 parts sociales privilégiées de classe A
- 258 parts sociales privilégiées de classe B
- 258 parts sociales privilégiées de classe C
- 258 parts sociales privilégiées de classe D
- 258 parts sociales privilégiées de classe E
- 258 parts sociales privilégiées de classe F
- 258 parts sociales privilégiées de classe G
- 258 parts sociales privilégiées de classe H
- 258 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à bcIMC PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION, une "limited liability company" établie selon les lois du Canada et ayant son siège social à Sawmill Point 3<sup>rd</sup> Floor 2940 Jutland Road Victoria BC V8T 5K6 Canada, N° de registre de commerce 6703691.

III. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé:

- 46 parts sociales ordinaires
- 278 parts sociales privilégiées de classe A
- 278 parts sociales privilégiées de classe B
- 278 parts sociales privilégiées de classe C
- 278 parts sociales privilégiées de classe D
- 278 parts sociales privilégiées de classe E
- 278 parts sociales privilégiées de classe F
- 278 parts sociales privilégiées de classe G
- 278 parts sociales privilégiées de classe H
- 278 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à bcIMC PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION;

- 13 parts sociales ordinaires
- 80 parts sociales privilégiées de classe A
- 80 parts sociales privilégiées de classe B
- 80 parts sociales privilégiées de classe C
- 80 parts sociales privilégiées de classe D
- 80 parts sociales privilégiées de classe E
- 80 parts sociales privilégiées de classe F
- 80 parts sociales privilégiées de classe G
- 80 parts sociales privilégiées de classe H
- 80 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à bcIMC (WCBAF) PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION;

- 35 parts sociales ordinaires
- 214 parts sociales privilégiées de classe A
- 214 parts sociales privilégiées de classe B
- 214 parts sociales privilégiées de classe C
- 214 parts sociales privilégiées de classe D
- 214 parts sociales privilégiées de classe E
- 214 parts sociales privilégiées de classe F

- 214 parts sociales privilégiées de classe G
- 214 parts sociales privilégiées de classe H
- 214 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à KESKINÄINEN TYÖELÄKEVAKUUTUSYHTIÖ VARMA, une "mutual insurance company" établie selon les lois de Finlande et ayant son siège social à 11 Salmisaarenranta, 00180 Helsinki, Finland, N° de registre de commerce 321.855.

IV. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé:

- 36 parts sociales ordinaires
- 217 parts sociales privilégiées de classe A
- 217 parts sociales privilégiées de classe B
- 217 parts sociales privilégiées de classe C
- 217 parts sociales privilégiées de classe D
- 217 parts sociales privilégiées de classe E
- 217 parts sociales privilégiées de classe F
- 217 parts sociales privilégiées de classe G
- 217 parts sociales privilégiées de classe H
- 217 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à KESKINÄINEN TYÖELÄKEVAKUUTUSYHTIÖ VARMA;

- 50 parts sociales ordinaires
- 308 parts sociales privilégiées de classe A
- 308 parts sociales privilégiées de classe B
- 308 parts sociales privilégiées de classe C
- 308 parts sociales privilégiées de classe D
- 308 parts sociales privilégiées de classe E
- 308 parts sociales privilégiées de classe F
- 308 parts sociales privilégiées de classe G
- 308 parts sociales privilégiées de classe H
- 308 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à GAMLA LIVFÖRSÄKRINGAKTIEBOLAGET SEB TRYGG LIV (PUBL), une "public limited liability company" établie selon les lois de Suède et ayant son siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, Sweden (c/o SEB Wealth Management, Legal Affairs, ST/S6), N° de registre de commerce 516401-6536;

- 19 parts sociales ordinaires
- 116 parts sociales privilégiées de classe A
- 116 parts sociales privilégiées de classe B
- 116 parts sociales privilégiées de classe C
- 116 parts sociales privilégiées de classe D
- 116 parts sociales privilégiées de classe E
- 116 parts sociales privilégiées de classe F
- 116 parts sociales privilégiées de classe G
- 116 parts sociales privilégiées de classe H
- 116 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à SEB PRIVATE EQUITY OPPORTUNITY FUND II, une "Luxembourg undertaking for Collective Investment organized as a FCP-FIS", représentée par sa société de gestion SEB Asset Management S.A. établie et ayant son siège social à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

V. que ALPHA IAB CO-INVESTMENT AB a cédé:

- 1 part sociale ordinaire
- 7 parts sociales privilégiées de classe A
- 7 parts sociales privilégiées de classe B
- 7 parts sociales privilégiées de classe C
- 7 parts sociales privilégiées de classe D
- 7 parts sociales privilégiées de classe E

- 7 parts sociales privilégiées de classe F
  - 7 parts sociales privilégiées de classe G
  - 7 parts sociales privilégiées de classe H
  - 7 parts sociales privilégiées de classe I
- de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.  
à SEB PRIVATE EQUITY OPPORTUNITY FUND II.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 2 janvier 2014, que l'associé Skandia Life Insurance Company Limited, avec siège social au Lindhagensgatan 86, 106 55 Stockholm, Sweden, N° de registre de commerce 502019-6365, a cédé:

- 532 parts sociales ordinaires
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe A
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe B
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe C
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe D
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe E
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe F
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe G
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe H
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe I
- de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L.

à Skandia Mutual Life Insurance Company, ayant son siège social au Lindhagensgatan 86, 106 55 Stockholm, Sweden, N° de registre de commerce 516406-0948.

En conséquence, les associés détiennent les parts sociales suivantes:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I détient:

- 2,208 parts sociales ordinaires
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe A
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe B
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe C
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe D
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe E
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe F
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe G
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe H
- 15,819 parts sociales privilégiées de classe I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II détient:

- 2,084 parts sociales ordinaires
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe A
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe B
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe C
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe D
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe E
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe F
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe G
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe H
- 14,924 parts sociales privilégiées de classe I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III détient:

- 2,321 parts sociales ordinaires
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe A
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe B
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe C
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe D
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe E
- 16,627 parts sociales privilégiées de classe F

- 16,627 parts sociales privilégiées de classe G
  - 16,627 parts sociales privilégiées de classe H
  - 16,627 parts sociales privilégiées de classe I
- Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV détient:
- 2,600 parts sociales ordinaires
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe A
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe B
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe C
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe D
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe E
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe F
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe G
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe H
  - 18,626 parts sociales privilégiées de classe I
- Alpha IAB Co-Investment AB détient:
- 28 parts sociales ordinaires
  - 196 parts sociales privilégiées de classe A
  - 196 parts sociales privilégiées de classe B
  - 196 parts sociales privilégiées de classe C
  - 196 parts sociales privilégiées de classe D
  - 196 parts sociales privilégiées de classe E
  - 196 parts sociales privilégiées de classe F
  - 196 parts sociales privilégiées de classe G
  - 196 parts sociales privilégiées de classe H
  - 196 parts sociales privilégiées de classe I
- Co-Investment Partners Europe L.P. détient:
- 622 parts sociales ordinaires
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe A
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe B
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe C
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe D
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe E
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe F
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe G
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe H
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe I
- bclMC Private Placement (2007 Parallel) Investment Corporation détient:
- 773 parts sociales ordinaires
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe A
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe B
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe C
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe D
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe E
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe F
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe G
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe H
  - 5,551 parts sociales privilégiées de classe I
- bclMC (WCBAF) Private Placement (2007 Parallel) Investment Corporation, détient:
- 115 parts sociales ordinaires
  - 830 parts sociales privilégiées de classe A
  - 830 parts sociales privilégiées de classe B
  - 830 parts sociales privilégiées de classe C
  - 830 parts sociales privilégiées de classe D

- 830 parts sociales privilégiées de classe E
  - 830 parts sociales privilégiées de classe F
  - 830 parts sociales privilégiées de classe G
  - 830 parts sociales privilégiées de classe H
  - 830 parts sociales privilégiées de classe I
- Keskinäinen Työeläkevakuutusyhtiö Varma détient:
- 622 parts sociales ordinaires
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe A
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe B
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe C
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe D
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe E
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe F
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe G
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe H
  - 4,466 parts sociales privilégiées de classe I
- Gamla Livförsäkringaktiebolaget SEB Trygg Liv (Publ) détient:
- 444 parts sociales ordinaires
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe A
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe B
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe C
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe D
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe E
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe F
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe G
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe H
  - 3,190 parts sociales privilégiées de classe I
- SEB Private Equity Opportunity Fund II détient:
- 177 parts sociales ordinaires
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe A
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe B
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe C
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe D
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe E
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe F
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe G
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe H
  - 1,276 parts sociales privilégiées de classe I
- Skandia Mutual Life Insurance Company détient:
- 532 parts sociales ordinaires
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe A
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe B
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe C
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe D
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe E
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe F
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe G
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe H
  - 3,828 parts sociales privilégiées de classe I
- ESP 2006 Conduit LP détient:
- 787 parts sociales ordinaires
  - 5,765 parts sociales privilégiées de classe A
  - 5,765 parts sociales privilégiées de classe B

- 5,765 parts sociales privilégiées de classe C
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe D
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe E
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe F
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe G
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe H
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe I

Partners Group Access 280 LP détient:

- 787 parts sociales ordinaires
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe A
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe B
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe C
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe D
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe E
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe F
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe G
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe H
- 5,765 parts sociales privilégiées de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014024408/329.

(140029363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

### **AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.718.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V LIMITED PARTNERSHIP”, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4704492, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 177.718, incorporated pursuant to a notarial deed dated May 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 22 July 2013, number 1757, page 84311.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to change the nominal value of the shares from one US Dollar (USD 1.-) to ten US cents (USD 0.10) and to convert the existing fifty thousand (50,000) shares (subdivided into five thousand (5,000) Class A through Class J shares) into five hundred thousand (500,000) shares (subdivided into fifty thousand (50,000) Class A through J shares).

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one million six hundred and fifty thousand US dollars (USD 1,650,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) up to one million seven hundred thousand US dollars (USD 1,700,000.-) through the issue of sixteen million and five hundred thousand (16,500,000) new shares, each having a par value of ten US cents (USD 0.10) (collectively referred as the “New Shares”), subdivided into one million six hundred and fifty thousand (1,650,000) class A through J

shares, to be fully paid up in cash and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

*Subscription / Payment*

All the sixteen million five hundred thousand (16,500,000) New Shares are subscribed as follows:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to (i) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class A (the "Class A Shares") (ii) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class B (the "Class B Shares") (iii) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class C (the "Class C Shares") (iv) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class D (the "Class D Shares") (v) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class E (the "Class E Shares") (vi) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class F (the "Class F Shares") (vii) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class G (the "Class G Shares") (viii) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class H (the "Class H Shares") (ix) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) three hundred and one thousand nine hundred and fifty four (301,954) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of three hundred and one thousand nine hundred and fifty four US Dollars (USD 301,954.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - A LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4806269, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class A Shares, (ii) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class B Shares, (iii) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class C Shares, (iv) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class D Shares, (v) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class E Shares, (vi) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class F Shares, (vii) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class G Shares, (viii) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class H Shares, (ix) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class I Shares and (x) one hundred sixty eight thousand and nine hundred (168,900) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of one hundred sixty eight thousand and nine hundred US Dollars (USD 168,900.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - B LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4709640, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class A Shares, (ii) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class B Shares, (iii) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class C Shares, (iv) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class D Shares, (v) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class E Shares, (vi) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class F Shares, (vii) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class G Shares, (viii) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class H Shares, (ix) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class I Shares and (x) eighty four thousand four hundred and ten (84,410) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of eighty four thousand four hundred and ten US Dollars (USD 84,410.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - C LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4704499, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class A Shares, (ii) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class B Shares, (iii) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class C Shares, (iv) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class D Shares, (v) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class E Shares, (vi) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class F Shares, (vii) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class G Shares, (viii) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class H Shares, (ix) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class I Shares and (x) nineteen thousand one hundred and thirty nine (19,139) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of nineteen thousand one hundred and thirty nine US Dollars (USD 19,139.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - D LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4704503, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class A Shares, (ii) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class B Shares, (iii) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class C Shares, (iv) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class D Shares, (v) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class E Shares, (vi) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class F Shares, (vii) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class G Shares, (viii) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class H Shares, (ix) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class I Shares and (x) three hundred and four thousand one hundred and seventeen (304,117) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of three hundred and four thousand one hundred and seventeen US Dollars (USD 304,117.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - F LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4704511, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class A Shares, (ii) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class B Shares, (iii) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class C Shares, (iv) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class D Shares, (v) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class E Shares, (vi) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class F Shares, (vii) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class G Shares, (viii) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class H Shares, (ix) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class I Shares and (x) three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four (315,884) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of three hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty four US Dollars (USD 315,884.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - G LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4792803, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class A Shares, (ii) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class B Shares, (iii) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class C Shares, (iv) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class D Shares, (v) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class E Shares, (vi) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class F Shares, (vii) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class G Shares, (viii) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class H Shares, (ix) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class I Shares and (x) one hundred and twelve thousand five hundred and seventy (112,570) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of one hundred and twelve thousand five hundred and seventy US Dollars (USD 112,570.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - H LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4802013, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class A Shares, (ii) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class B Shares, (iii) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class C Shares, (iv) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class D Shares, (v) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class E Shares, (vi) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class F Shares, (vii) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class G Shares, (viii) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class H Shares, (ix) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class I Shares and (x) two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five (270,265) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of two hundred and seventy thousand two hundred and sixty five US Dollars (USD 270,265.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - I LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4736578, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class A Shares, (ii) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class B Shares, (iii) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class C Shares, (iv) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class D Shares, (v) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class E Shares, (vi) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class F Shares, (vii) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class G Shares, (viii) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class H Shares, (ix) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class I Shares and (x) twenty eight thousand and sixty seven (28,067) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of twenty eight thousand and sixty seven US Dollars (USD 28,067.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above, and

- ADVENT PARTNERS LAPEF V 2010 LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4826296, here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston on the 3<sup>rd</sup> of January 2014, declares through its proxyholder to subscribe to (i) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class A Shares, (ii) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class B Shares, (iii) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class C Shares, (iv) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class D Shares, (v) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class E Shares, (vi) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class F Shares, (vii) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class G Shares, (viii) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class H Shares, (ix) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class I Shares and (x) forty four thousand six hundred and ninety four (44,694) Class J Shares, each having a par value of ten US cent (USD 0.10). The global amount of forty four thousand six hundred and ninety four US Dollars (USD 44,694.-) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one million seven hundred thousand US dollars (USD 1,700,000.-) represented by seventeen million (17,000,000) shares of ten US Cents (USD 0.10) each, divided into (i) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class D (the “Class D Shares”), (v) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class H (the “Class H Shares”), (ix) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares of class J (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares” each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V LIMITED PARTNERSHIP», un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>ème</sup> étage, Boston, MA 02109, Etats-Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4704492, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'«AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.À R.L.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.718, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 22 juillet 2013, numéro 1757, page 84311.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales la faisant passer d'un Dollar US (USD 1,-) à dix centimes de Dollar US (USD 0,1) et par conséquent, de convertir les cinquante mille (50.000) parts sociales existantes (subdivisées en cinq mille (5.000) parts sociales de Catégorie A à J) en cinq cent mille (500.000) de parts sociales (subdivisées en cinquante mille (50.000) parts sociales de Catégorie A à J).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent cinquante mille dollars US (USD 1.650.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) jusqu'à un million sept cent mille dollars US (USD 1.700.000,-), par l'émission de seize millions cinq cent mille (16.500.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10) (les "Nouvelles Parts Sociales"), subdivisées en un million six cent cinquante mille (1.650.000) parts sociales de Catégorie A à J, payées par un apport en numéraire et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société et tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

#### *Souscription / Paiement*

L'ensemble des seize millions cinq cent mille (16.500.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V LIMITED PARTNERSHIP, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") (ii) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") (iii) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") (iv) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") (v) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") (vi) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") (vii) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") (viii) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") (ix) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre (301.954) parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de trois cent un mille neuf cent cinquante-quatre Dollars US (USD 301.954,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - A LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4806269, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent soixante-huit mille neuf cent (168.900) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD

0,10). Le montant global de cent soixante-huit mille neuf cent Dollars US (USD 168.900,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - B LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4709640, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix (84.410) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de quatre-vingt-quatre mille quatre cent dix Dollars US (USD 84.410,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - C LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4704499, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie D, (v) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie I et (x) dix-neuf mille cent trente-neuf (19.139) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de dix-neuf mille cent trente-neuf Dollars US (USD 19.139,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - D LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4704503, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois cent quatre mille cent dix-sept (304.117) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de trois cent quatre mille cent dix-sept Dollars US (USD 304.117,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - F LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4704511, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre (315.884) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une

valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre Dollars US (USD 315.884,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - G LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4792803, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent douze mille cinq cent soixante-dix (112.570) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de cent douze mille cinq cent soixante-dix Dollars US (USD 112.570,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - H LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4802013, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq (270.265) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de deux cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq Dollars US (USD 270.265,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND V - I LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4736578, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt-huit mille soixante-sept (28.067) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de vingt-huit mille soixante-sept Dollars US (USD 28.067,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment, et

- ADVENT PARTNERS LAPEF V 2010 LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social chez c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02109, USA, et immatriculé auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4826296, ici représenté par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 janvier 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à (i) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quarante-quatre mille

six cent quatre-vingt-quatorze (44.694) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollars US (USD 0,10). Le montant global de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze Dollars US (USD 44.694,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million sept cent mille dollars US (USD 1.700.000,-), représenté par dix sept millions (17.000.000) de parts sociales, d'une valeur de dix centime de dollars US (USD 0,10) chacune, divisées en (i) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune de ces Parts Sociales ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 janvier 2014. Relation: EAC/2014/438. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014024446/422.

(140030098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

### **Jemco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

L'an deux mille treize, le sixième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «JEMCO S.A.» avec siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C n° 946 du 23 septembre 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 101825.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2013, acte modificatif non encore publié près du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

L'Assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante: «Par exception aux dispositions qui précèdent, si une ou plusieurs actions de catégorie D sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats et/ou la distribution de dividendes où il appartient à l'usufruitier.»;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

*Résolution unique*

L'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Par exception aux dispositions qui précèdent, si une ou plusieurs actions de catégorie D sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats et/ou la distribution de dividendes où il appartient à l'usufruitier.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10.12.2013. Relation: LAC/2013/56391. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.02.2014.

Référence de publication: 2014024754/63.

(140030218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

---

**IWI Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.238.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "IWI Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B; sous le numéro 76238, constituée sous la dénomination de “MULTIGEN HOLDING S.A.”, suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le “Mémorial”), numéro 736 du 7 octobre 2000,

dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg:

- en date du 31 août 2001, publié au Mémorial numéro 181 du 1<sup>er</sup> février 2002;
- en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial numéro 970 du 26 juin 2002;
- en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial numéro 1039 du 8 juillet 2002;
- en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial numéro 1686 du 25 novembre 2002;

et dont les Statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Emile SCHLESSER:

- en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 530 du 3 juin 2005, contenant le changement de la dénomination sociale en “GeneMoRe Holding S.A.”;
- en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial numéro 627 du 27 mars 2006;
- en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial numéro 1211 du 23 mai 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des neuf cent six mille sept cent soixante-cinq (906.765) actions représentatives du capital social;

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'un million quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-quatre euros (1.419.824,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante mille huit cent vingt-quatre euros (1.450.824,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), moyennant absorption de pertes reportées, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable;

3. Remplacement des neuf cent six mille sept cent soixante-cinq (906.765) actions existantes sans désignation de valeur nominale par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des Statuts;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions;

6. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des neuf cent six mille sept cent soixante-cinq (906.765) actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-quatre euros (1.419.824,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante

mille huit cent vingt-quatre euros (1.450.824,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), moyennant absorption de pertes reportées, sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable;

Les pertes reportées sont documentées dans le bilan intérimaire du 31 octobre 2013, qui a été contrôlé et signé "ne varietur" par le bureau de l'Assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant et qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer les neuf cent six mille sept cent soixante-cinq (906.765) actions existantes sans désignation de valeur nominale par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**version française:**

"Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

**version anglaise:**

"The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour le dernier alinéa de l'article 5 des Statuts la teneur suivante:

**version française:**

"La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs."

**version anglaise:**

"The company is committed by the joint signatures of any two directors."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KIRSCH, TELLITOCCHI, MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 janvier 2014. LAC/2014/778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2013.

Référence de publication: 2014024745/111.

(140029893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

---

**IREIM Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.171.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux janvier.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «ORANGFIELD (LUXEMBOURG)», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28 967,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Christine ORBAN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration en date du 20 janvier 2014,

qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussignée, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de «IREIM SERVICES LUXEMBOURG PSF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR), constituée par acte notarié dressé en date du 24 janvier 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 mars 2008, numéro 620, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136 171 et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer l'objet social actuel de la Société et par conséquent l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, afin que celui-ci ait désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 4. Objet.** «L'objet de la Société est de prêter les fonctions de directeur, administrateur, commissaire aux comptes ou tout autre agent ou représentant légal de toute société établie soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise ou d'autres droits, règles et règlements en vigueur régissant de telles fonctions et aux dispositions des Statuts d'une telle société. La Société n'est pas habilitée à agir en tant qu'agent domiciliaire au sens de la loi du 31 mai 1999 sur la domiciliation de sociétés.

La Société pourra de plus (i) détenir des participations sous toute forme dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) acquérir par voie d'achat, de souscription ou autrement tous titres de toute origine, ainsi que (iii) les transférer par voie de vente, d'échange ou autrement, et (iv) administrer, contrôler et développer son portefeuille de titres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la raison sociale de la Société de «IREIM SERVICES LUXEMBOURG PSF S.à r.l. en celle de «IREIM SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.» et par conséquent la modification afférente PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IREIM SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.» (ci-après désignée: la «Société»).»

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand fourteen,  
on the twenty-second day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

the company "ORANGFIELD (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 28 967,

here represented by:

Mrs Christine ORBAN, employee, with professional address in Luxembourg,  
acting pursuant to a proxy dated 20 January 2014,

which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole partner of "IREIM SERVICES LUXEMBOURG PSF S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (125'000.- EUR) which has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 24 January 2008, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 12 March 2008, number 820, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B number 136 171 and which has its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company").

The Articles of Incorporation have never been amended since.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First Resolution*

The sole partner resolved to change the current Company's corporate object and thus Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation, which will have henceforth the following new wording:

**Art. 4. Purpose.** "The corporate purpose of the Company is the performance of the functions of a manager, a director, a statutory auditor or any other officer or legal representative of any company, whether established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in compliance with the provisions of Luxembourg or foreign laws, rules and regulations in force governing such functions and the provisions of the articles of incorporation of such relevant company. The Company is not authorised to act as a domiciliation agent within the meaning of the law of May 31, 1999 on domiciliation of companies.

Furthermore, the Company may (i) hold participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, (ii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner securities of any kind, as well as (iii) transfer by sale, exchange or otherwise, any such securities and (iv) administer, control and develop its portfolio of such securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate purpose.

*Second Resolution*

The sole partner resolved to change the Company's corporate name from "IREIM SERVICES LUXEMBOURG PSF S.à r.l.", to "IREIM SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l." and as such the consequent amendment of Article ONE (1) to be read then as follows:

**Art. 1. Form.** "There exists a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "IREIM SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the notary this original deed.

Signé: C. ORBAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1324. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014024744/109.

(140029348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.546.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.546, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, on 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), on 8 August 2013, under number 1915. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 October 2013, published in the Mémorial on 3 December 2013 under number 3058.

The meeting opens at 2.30 pm with Mr. Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg in the chair (the "Chairman"), who appoints as secretary of the meeting Mrs. Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting elects Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of article 7.8.2 of the articles of association of the Company to clarify the definition of "A Shares Total Cancellation Value";

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares as well as the shares voted by voting form are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present and the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting;

III. That this extraordinary general meeting of shareholders was duly convened by notices containing the agenda of the meeting and published in the Mémorial number 3139, page 150632 on December 11, 2013 and number 3244, page 155680 on December 20, 2013, as well as in Tageblatt, number 289 on December 11, 2013 and number 297 on December 20, 2013; copies of such publications have been presented to the board of this extraordinary meeting of shareholders;

IV. That the chairman informed the extraordinary general meeting of shareholders that to have a valid quorum for item 1 of the agenda requires that at least half of the share capital is present or represented. The chairman further informed the extraordinary general meeting of shareholders that the sole resolution approving items 1 of the agenda can validly be adopted only if it has been approved by at least two thirds of the vote validly cast at the general meeting;

V. That each of the Class A Redeemable Shares and the Class B Redeemable Shares entitle to one (1) vote in general meetings of shareholders and that the Class C Redeemable Shares are non-voting shares in accordance with article 44 of the Law;

VI. that no shareholder has exercised his right to submit questions to the general meeting of shareholders prior to the meeting and no additional resolutions or amendments to the proposed sole resolution were proposed;

VII. that it appears from the attendance list that (i) five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (5,499,999) out of five million five hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-one (5,579,561) Class A Redeemable Shares, (ii) eight million two hundred nineteen thousand nine hundred sixty-seven (8,219,967) out of eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three Class B1 Redeemable Shares (8,338,873), (iii) eight million two hundred nineteen thousand nine hundred sixty-seven (8,219,967) out of eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) Class B2 Redeemable Shares, (iv) eight million two hundred nineteen thousand nine hundred sixty-seven (8,219,967) out of eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) Class B3 Redeemable Shares and (v) eight million two hundred nineteen thousand nine hundred sixty-seven (8,219,967) out of eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) Class B4 Redeemable Shares are present or represented at the extraordinary general meeting of shareholders; and

VIII. that the extraordinary general meeting of shareholders was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting of shareholders decides that article 7.8.2 of the articles of association of the Company shall be amended and shall henceforth read as follows:

“A Shares Total Cancellation Value” shall mean (A) the amount of up to one hundred eighty-six million six hundred seventy thousand United States Dollars (USD 186,670,000) plus any amount paid to the Company for the issue of new Class A Redeemable Shares, and (i) any shares of other classes than the new Class A Redeemable Shares issued and (ii) any convertible preferred equity certificates and (iii) any Class B Redeemable Shares, issued together with the new Class A Redeemable Shares to the same subscribers, after the date of issuance of the first Class B Redeemable Shares less (B) any amounts distributed, redeemed or paid under any convertible preferred equity certificates or other instruments issued to the holders of Class A Redeemable Shares by the Company or in respect of the Class A Redeemable Shares under article 25.6 less (C) the amounts allocated to the Special Reserve or any lesser amount as may be agreed by a majority of two-thirds of the holders of Class A Redeemable Shares.”

*Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1.000,-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.546, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 1915, le 8 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial numéro 3058, le 3 décembre 2013.

L'assemblée s'est ouverte à 14.30 sous la présidence de Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné Maître. Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Maître Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 7.8.2 des statuts de la Société afin de clarifier la définition de la «Valeur Totale d'Annulation des Actions de Classe A».

2. Divers.

II. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions ainsi que des actions ayant voté par formulaire de vote, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée;

III. que cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été dûment convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour de l'assemblée et publiées au Mémorial, numéro 3139, page 150632 le 11 décembre 2013 et numéro 3244, page 155680 le 20 décembre 2013, et dans le Tageblatt, numéro 289 le 11 décembre 2013 et numéro 297 le 20

décembre 2013; des copies de ces publications ont été présentées au bureau de cette assemblée extraordinaire des actionnaires;

IV. que le président a informé l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que le point 1 de l'ordre du jour doit réunir un quorum d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté. En outre, le président a informé l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que la résolution unique approuvant le point 1 de l'ordre du jour ne sera valablement adopté qu'avec une majorité d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées en assemblée générale;

V. que chacune des Actions Rachetables de Classe A et des Actions Rachetables de Classe B donne droit à une (1) voix dans les assemblées générales des actionnaires et que les Actions Rachetables de Classe C sont des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi;

VI. qu'aucun actionnaire n'a exercé son droit de soumettre des questions à l'assemblée générale des actionnaires avant la tenue de l'assemblée et qu'aucune résolution additionnelle ou modification à la résolution unique n'ont été proposées;

VII. qu'il ressort de la liste de présence que (i) cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.499.999) de cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante et un (5.579.561) Actions Rachetables de Classe A, (ii) huit millions deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (8.219.967) de huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) Actions Rachetables de Classe B1, (iii) huit millions deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (8.219.967) de huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) Actions Rachetables de Classe B2, (iv) huit millions deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (8.219.967) de huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) Actions Rachetables de Classe B3 et (v) huit millions deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (8.219.967) de huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) Actions Rachetables de Classe B4 sont présentes ou représentées en assemblée générale extraordinaire des actionnaires; et

VIII. que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale des actionnaires décide que l'article 7.8.2 des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

«La «Valeur Totale d'Annulation des Actions de Classe A» désigne (A) le montant de cent quatre-vingt-six millions six cent soixante-dix mille dollars américains (USD 186.670.000) augmenté de tout montant payé à la Société pour l'émission de nouvelles Actions Rachetables de Classe A, et (i) toutes actions d'autres classes que les nouvelles Actions Rachetables de Classe A émises et (ii) tout certificat d'equity préférentiel convertible (convertible preferred equity certificates) et (iii) toutes Actions Rachetables de Classe B, émises conjointement avec les nouvelles Actions Rachetables de Classe A aux mêmes souscripteurs, après la date d'émission des premières Actions Rachetables de Classe B, diminué (B) de tout montant distribué, racheté ou payé sous tout certificat d'equity préférentiel convertible ou autres instruments émis aux titulaires d'Actions Rachetables de Classe A par la Société ou par rapport aux Actions Rachetables de Classe A sous l'article 25.6, diminué (C) des montants affectés à la Réserve Spéciale ou de tout montant moindre auquel aurait consenti une majorité des deux-tiers des titulaires d'Actions Rachetables de Classe A.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent document.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, A. RYMALOVA, A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/3029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024757/161.

(140030126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Fir Tree Real Estate Fund III (Lux), Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fir Tree REOF II (Lux)).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 163.196.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of January, before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Fir Tree REOF II Topco (Lux), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 163.080 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Peter Lundin, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 17<sup>th</sup> of January 2014 in New-York City,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of Fir Tree REOF II (Lux), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 163.196, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2620 of 27 October 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then;

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six thousand two hundred and fifty (6,250) class A shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and six thousand two hundred and fifty (6,250) class B shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-);

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of name of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) delegation of powers;
- (d) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Fir Tree REOF II (Lux)” into “Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)”, with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Fir Tree REOF II Topco (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.080 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 janvier 2014 à New York, Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de Fir Tree REOF II (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.196, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2620 du 27 octobre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors;

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe A ayant chacune une valeur nominative de un euro (EUR 1,-) et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominative de un euro (EUR 1,-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du nom de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la société de «Fir Tree REOF II (Lux)» en «Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)» avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Fir Tree Real Estate Fund III (Lux)» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lundin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4349. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024636/130.

(140029800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Monterex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.586.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Suisse "FEBULA AG", établie et ayant son siège social à CH-9470 Buchs (Suisse), Bahnhofstrasse 29, inscrite au Registre du commerce du canton de Saint-Gall sous le numéro CH-320.3.023.662-8,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MONTEREX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15586, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 23 du 8 février 1978,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 299 du 22 février 2002;

b) Que le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique»), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. LAC/2014/5821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024826/57.

(140029469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

---

#### **PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 615.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

---

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 24 Février 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014028057/14.

(140034124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

---

#### **Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031023/10.

(140034520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

---